



## **CHALLENGE VEHICULES DE REGULARITE**

### **HISTORIQUE ET MODERNE 2022**

#### **Routes ouvertes - Routes fermées- Courses de Côtes**

#### **ARTICLE 1. ORGANISATON**

1. La Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur organise en 2022, un challenge régularité Historique et Moderne.

Il est réservé à ses licenciés LSA P.A.C.A. ayant participé aux épreuves dédiées aux véhicules historiques ou modernes tels que définis dans la réglementation Générale FFSA et inscrites au calendrier 2022 de la Ligue du Sport Automobile PACA.

#### **ARTICLE 2. CHALLENGE REGULARITE**

Ce Challenge regroupe les Rallyes routes ouvertes, routes fermées et les Courses de Côte régularité inscrites au calendrier 2022 de la Ligue du Sport Automobile P.A.C.A.

La personne Responsable du Challenge Régularité LSA PACA, prendra en compte les résultats, de chaque licencié, après réception des Rapports de Clôture des épreuves transmis par les organisateurs. (la grille des partants, les codes ASA et numéro de licence, un classement par moyenne).

**Les possesseurs de Titre de Participation ne marquent pas de points à ces challenges.**

Tout licencié faisant l'objet d'une mesure disciplinaire F.F.S.A. ou de Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur sera exclu du challenge.

#### **ARTICLE 2.1 VOITURES AUTORISEES**

Sont admises les voitures :

Catégorie Régularité Sportive :

- **VHRS - VHR** : Véhicule historique construit jusqu'au 31 décembre 1996.  
Pour la catégorie VHRS les concurrents devront présenter un laissez-passer de régularité historique ou un PTH ou un passeport technique.
- **VMRS - VMR** : Véhicule moderne à partir du 1 janvier 1997.  
Pas de laissez-passer dans cette catégorie.  
3 catégories :
  - LTRS: loisir tourisme de régularité sportive,
  - LTR: loisir tourisme de régularité,
  - LPRS: loisir prestige de régularité sportive,
  - LPR: loisir prestige de régularité,
  - ENRS: énergie nouvelle de régularité sportive,
  - ENR: énergie nouvelle de régularité.

## • ARTICLE 3. ATTRIBUTION DES POINTS PILOTES ET COPILOTES

L'attribution des points se fera en fonction des classements, par moyenne (Haute, Intermédiaire, Modérée, Basse) pour les Catégories VHRS-VMRS et VHR-VMR.

<b><u>Barème des Points Challenge Rallye - Montagne REGULARITE</u></b>		
<b>Catégorie d'Epreuve</b>	<b>Régionale</b>	<b>Nationale</b>
Les concurrents figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ	2	4
Les concurrents figurant sur le classement final	2	4
1 <sup>er</sup> du Classement Final (par moyenne)	6	12
2 <sup>ème</sup> du Classement Final (par moyenne)	4	8
3 <sup>ème</sup> du Classement Final (par moyenne)	2	4
<b><u>Barème des points identiques :</u></b>		
Rallye route ouverte,		
Rallye route Fermée,		
Course de côte.		

- Ces points sont cumulables.
- Un classement FEMININ sera établi pour chaque catégorie.

## • ARTICLE 4. CLASSEMENT PILOTES ET COPILOTES

Dans chaque épreuve comptant pour le challenge véhicules de régularités historiques ou moderne 2022 de la LSA PACA, il sera établi un classement général par moyennes pour le VHRS - VHR et les 3 catégories VMRS - VMR:

- Moyenne haute
- Moyenne intermédiaire
- Moyenne modérée pour les organisateurs qui auront inscrit cette moyenne au règlement particulier,
- Moyenne basse
- Pour le classement final, tous les résultats sont retenus.
- Les pilotes et copilotes ayant obtenus le maximum de points seront déclarés vainqueurs.
- A titre d'information le classement, toutes moyennes confondues, pourra être affiché à la fin du rallye.

Si 2 concurrents arrivent ex-aequo à la fin du rallye, pour les départager prendre la carte grise ou le laissé passer qui à la date de la 1<sup>ère</sup> mise en circulation la plus ancienne désignera le vainqueur, et si un ex-aequo subsistait, on prendra la plus petite cylindrée.

Les classements provisoires sont publiés sur le site de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur : [www.crsapaca.fr](http://www.crsapaca.fr).

Le classement de l'année prendra effet le 31 décembre 2022 et deviendra définitif la première semaine de janvier 2023.

**Lors de la Remise des Prix, les vainqueurs seront invités à celle-ci.**

## • ARTICLE 5. RECLAMATIONS

- Tous les cas non prévus au présent règlement seront examinés par la Commission et soumis au Comité Directeur de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur.